

nef en croisées d'ogives (4 travées) sont toutes modernes. Le clocher, sur plan rectangulaire, est construit sur la façade occidentale.»

b) D'Alley. Valéri visita cette église le 29 octobre 1881. Dans son verbal il ordonna aux paroisseries « de parachever l'église en la qualité qu'ils l'ont commencée le plus tôt qu'ils le pourront et de faire couvrir et recouvrir les deux chapelles commencées en lad. église, afin que les murailles ne se gâtent et qu'il ne pleuve dedans icelles. » On trouve dans l'Enquête de 1882 la déposition du procureur de Raymond Beauregard, curé de Notre-Dame de Combebeuve, sans doute Notre-Dame d'Alley. Le procureur « dit que par ses derniers aveux c'est de la relig. protest. réform. qui a délaissé lad. église et emporté avec elle les joyaux et ornements d'icelle au grand préjudice du divin service. » Claude Joly a noté dans son verbal de 1668 que cette église est longue de 28 pas, large de 8, non compris les chapelles, qu'elle est faite en forme de croix, que du côté de l'épître, dans la nef, il y a une chapelle dite de saint Barthélémy, non voûtée et du côté de l'évangile une chapelle de sainte Raymond, non lambrissée. Et ces détails, un curé dans un rapport de 1734 ajoute que cette même église est dans un petit village, qu'elle est bâtie de pierre, qu'elle est lambrissée jusqu'au dessous du clocher, qui est placé au fond de la nef et bâti en forme de mansarde où il n'y a qu'une petite cloche. M. Cholier a consacré à cette église la petite notice inscrite suivante: « Eglise de la dernière époque gothique. Plan cruciforme, chœur à cinq pans, puits de voûte. La porte, à l'occident, à la style du XV^e siècle. Au-dessus s'élève le clocher, sorte de tour à trois côtés, surmonté à l'est. »

Nota. — L'église de Cazeneuve a 21 mètres de long sur 7 de large; celle d'Alley 19 mètres de long sur 6 de large. Cette dernière a été restaurée en 1833. Il y a deux cloches à la première, une seule à la seconde.

Temporel. — Sous l'ancien régime, à Cazeneuve la dime se payait au 10^e, du vin au 20^e pris dans la vigne, les menus grains au 14^e. Anciennement et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le chapitre de S. Caprais prenait les trois quarts de la grosse dime et tout le vin. Depuis le curé fut autorisé à prendre la moitié de la dime, mais les novales furent fondues dans la grosse. Il continuait de prendre au seul le carnelage c'est à dire la dime des cochons et des agneaux. Il se plaignait en 1730 de n'avoir aucun casuel, pas même pour les messes. Il jouissait de quatre petites pièces de terre situées à Cazeneuve, estimées 171 livres 14 sols 6 deniers. Le presbytère de Cazeneuve avec grange et enclos de terre et puits de poutonnat 4 picotins, d'une valeur locative de 63 livres 3 sols, fut vendu 1226 livres 10 sols pendant la Révolution. Un autre presbytère fut bâti ou acquis par la fabrique vers 1844.

Un curé de cette paroisse avait laissé 400 livres aux orphelins et aux pauvres 19 carbonnats de terre dont voici le détail: 1^o une friche de poutonnat à vin de mai, estimée 18 livres 13 sols; 2^o une pièce de terre et friche de poutonnat 4 picotins, au Clos, estimée 93 livres 18 sols; 3^o une pièce de terre de poutonnat 4 picotins à La Lande estimée 413 livres; 4^o une pièce de poutonnat 4 picotins, à la place, estimée 112 livres 10 sols; 5^o une pièce de taillis et friche de poutonnat, au Bourge, estimée 187 livres 10 sols; 6^o une mauvaise maison avec un carbonnat de terre à Vidalot, estimée 470 livres 6 sols 3 deniers; 7^o une pièce de vigne et friche de poutonnat à Laduet, estimée 93 livres 13 sols; 8^o une pièce de terre et friche de 4 carbonnats au Campillon estimée 689 livres 12 sols 6 deniers; 9^o une pièce de terre et friche de 2 carbonnats, à la Place, estimée 187 livres 10 sols; 10^o une pièce de friche vigne et bois taillis de poutonnat 4 picotins, au Carlot, estimée 337 livres 10 sols; 12^o